

**ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE**

Étude de cas

***La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de
soutien de l'action communautaire dans le champ***

Éducation populaire / éducation et alphabétisation

JUIN 2007

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accordé leur temps, toujours précieux, et qui ont partagé avec nous leur expertise. Nous espérons que ce rapport contribuera à l'approfondissement de leur compréhension des processus de mise en œuvre et permettra des échanges fructueux entre tous les acteurs concernés. Tout en reconnaissant leurs contributions précieuses à la recherche, l'équipe d'évaluation demeure la seule responsable du contenu de ce rapport.

Équipe d'évaluation de la PRSAC :
sous la responsabilité de Deena White

Comité de rédaction
Johanne Lachance, agente de recherche
Pascale Dufour, chercheur

Pour nous rejoindre :

www.evalprsac.com

evalprsac@umontreal.ca

(514) 343-7885

Deena White
Département de sociologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, QC
H3C 3J7

Table des matières

Remerciements.....	i
Table des matières.....	ii
Préambule	3
I - Introduction : le champ Éducation et alphabétisation	5
II - L'action communautaire dans le champ de l'Éducation : un aperçu historique	7
III - La mise en œuvre de la PRSAC dans le champ : un changement majeur du point de vue de la reconnaissance	10
IV - La mise en œuvre de la PRSAC au sein du MEQ : des changements de pratiques ..	14
V – Conclusions.....	17
Annexe – Les acteurs du champ et les programmes gouvernementaux	19

Préambule

La Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire

La Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire a été adoptée par le gouvernement du Québec au mois de septembre 2001. Il s'agit d'une politique intersectorielle et multisectorielle qui touche 22 ministères et organismes gouvernementaux, de même que près de 5000 organismes communautaires. Elle n'a pas d'objectifs concernant directement des problèmes sociaux comme, par exemple, la réduction du taux de décrochage scolaire ou la lutte contre la pauvreté. Elle est plutôt une politique de « gouvernance », au sens où elle propose une définition et un mode de régulation des rapports entre le gouvernement et les organismes communautaires. Ses objectifs sont notamment : valoriser, promouvoir et soutenir l'action communautaire au sens large du terme, c'est-à-dire dans toutes ses composantes, en tenant compte de sa contribution à la lutte contre l'exclusion et contre la pauvreté ; valoriser, soutenir et promouvoir l'action communautaire autonome et ce qui en constitue l'essence, soit l'éducation populaire et la transformation sociale, le soutien à la vie démocratique, le développement d'une vision globale des problématiques, l'exercice de la citoyenneté et l'enracinement dans la communauté ; assurer la consolidation de l'action communautaire par des orientations générales et des grandes balises nationales qui s'appliquent à l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux concernés, tant aux paliers national et régional que local.

Avant l'arrivée de la Politique, l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux qui soutenaient financièrement des organismes communautaires ne disposaient pas de mécanismes spécifiques de coordination. Quant aux organismes communautaires, aucune structure n'existait formellement pouvant prétendre représenter légitimement tous les organismes communautaires autonomes et encore moins tous les organismes communautaires au sens large du terme. Globalement, la Politique et sa mise en œuvre visent donc à mieux structurer les rapports entre les acteurs gouvernementaux et communautaires, à travers une structure de coordination (Secrétariat à l'action communautaire autonome, Comité interministériel, Comité aviseur de l'action communautaire autonome) et à l'aide d'un ensemble d'outils et de processus.

La démarche d'évaluation qualitative

L'évaluation qualitative, formative et participative de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, dont il est question ici, est menée par une équipe universitaire autonome qui a soumis un projet suite à un appel d'offre et un concours scientifique. Le mandat a été élaboré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), mais c'est le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) qui a sollicité des projets dans la communauté scientifique pour la réalisation de la recherche et qui assure l'autonomie entière de

l'équipe choisie. Cette équipe est dirigée par madame Deena White, professeure titulaire au Département de sociologie de l'Université de Montréal. L'évaluation s'inscrit dans une perspective qualitative et formative. Elle s'intéresse à la construction des processus de la mise en œuvre par les acteurs et associe ces mêmes acteurs à l'ensemble de la démarche afin de tenir compte de leurs besoins, expériences et perspectives différentes.

L'évaluation formative doit agir comme catalyseur pour amener les acteurs de la mise en œuvre à réfléchir sur les rapports et processus et ainsi favoriser des ajustements en cours de route, s'il y a lieu. À travers les entrevues qu'ils nous accordent, ces acteurs constituent les principales sources des informations et aperçus contribuant à l'analyse. Par contre, l'interprétation de ces données appartient à l'équipe de recherche. Cela dit, le processus d'évaluation formative et participative est interactif. Plusieurs formes de validation auprès des acteurs sont mises en œuvre en cours de route et le « transfert des connaissances » s'effectue dans les deux sens : des acteurs et des bénéficiaires visés par la Politique vers les évaluateurs, ainsi que des évaluateurs vers ces acteurs.

C'est dans cet esprit que les documents de travail produits au cours du processus d'évaluation qualitative, formative et participative de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire sont diffusés et discutés largement au sein des milieux communautaires et gouvernementaux. Ils sont des documents vivants, au sens où les commentaires, les réflexions et les critiques des acteurs concernés permettent d'en approfondir le contenu, d'identifier de nouveaux enjeux, de préciser certains aspects, d'y ajouter de nouveaux éléments et, ultimement, de faire avancer la mise en œuvre de la Politique. Dans ce contexte, nous souhaitons qu'ils soient lus et commentés par le plus grand nombre de personnes possible et nous comptons sur la rétroaction provenant de ces lecteurs et lectrices.

L'outil principal pour rendre disponible les documents de réflexion et de travail produits par l'équipe de recherche et pour la communication des commentaires de toutes personnes intéressées par cette politique sera par l'entremise du site Internet de la recherche. On pourra y trouver des rapports et documents de travail, un espace de discussion spécifique aux commentaires du public, de même que les coordonnées des membres de l'équipe de recherche. Des journées de réflexion, comme celle effectuée dans le champ Famille, sont un autre outil expérimenté dans le cadre de cette évaluation.

Vous êtes invités à communiquer avec l'équipe d'évaluation pour obtenir de plus amples informations sur la démarche ; vous pouvez également commenter ou contribuer à la recherche par le biais du site web, par courrier électronique, par téléphone ou par la poste.

I - Introduction : le champ Éducation et alphabétisation

La mise en œuvre de la Politique dans le champ Éducation et alphabétisation s'est déroulée dans un contexte de restructuration importante de l'action gouvernementale. En effet, en plus de la mise en œuvre de la Politique, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a adopté et mis en œuvre une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Ce sont donc deux changements importants qui ont été mis en œuvre de manière simultanée dans le champ de l'éducation et de l'alphabétisation.

Bien qu'il soit difficile de donner une définition consensuelle de l'éducation populaire autonome, cette notion recouvre essentiellement les pratiques « d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des personnes mènent ensemble des actions qui provoquent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent à court ou à long terme une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu »¹. Dans cette perspective, n'importe quel organisme communautaire peut inclure l'éducation populaire dans ses pratiques, quel que soit son secteur d'intervention. Cela dit, « faire de l'éducation populaire autonome », telle que conçue par les organismes qui se reconnaissent « d'éducation populaire » nécessite un engagement vis-à-vis l'action collective en vue de la transformation sociale, un travail avec ou en direction des personnes défavorisées, une conception participative de l'éducation qui laisse une place importante aux personnes en apprentissage.

Dans la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (ci-après, la PRSAC), la notion d'éducation populaire caractérise l'action communautaire autonome et représente une des quatre catégories d'activités associées à la défense collective des droits. Un nombre important d'organismes ont ainsi été transférés au SACA dans le volet soutien financier à la défense collective des droits. Les organismes qui demeurent au MEQ sont associés aux champs d'action visés dans la nouvelle Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et leur mission est directement rattachée à celle du MEQ. Entre 2002 et 2007, le visage du champ de l'éducation a profondément changé et la PRSAC est au cœur de cette restructuration.

Ce rapport est organisé autour de cette thématique de la déstructuration/restructuration du champ qui marque l'ensemble des entrevues que nous avons réalisées. La première partie met l'accent sur la problématique de la reconnaissance globale de l'éducation populaire autonome (EPA), alors que la seconde s'attarde davantage à la mise en œuvre de la PRSAC au sein du MEQ. Bien que l'éducation populaire soit devenue avec la PRSAC un axe formel de définition de l'action communautaire autonome, la reconnaissance de l'éducation populaire autonome demeure un enjeu pour nombre d'organismes. Beaucoup constatent une dilution des valeurs et des pratiques d'EPA chez les organismes communautaires depuis la mise en œuvre de la PRSAC parce que

¹ http://www.repac.org/2_EPA/Definition.html

celle-ci est devenue transversale à l'action communautaire et ne constitue plus un champ spécifique. Pour d'autres, cette dilution est aussi le résultat de dynamiques internes au milieu communautaire. La déstructuration du champ a, de fait, posé la question de la reconnaissance; en revanche, l'adoption de la PRSAC a également permis une restructuration du champ. La mise en œuvre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), programme créé au regard des objectifs de la PRSAC, au sein du MEQ propose ainsi une autre vision de l'éducation aux adultes. Conforme à la PRSAC, ce programme et le contexte de sa mise en œuvre ont néanmoins modifié la nature des relations des organismes communautaires à leur ministère.

II - L'action communautaire dans le champ de l'Éducation : un aperçu historique

L'éducation et l'alphabétisation populaires se sont développées au Québec dès les années 1960. Ce n'est toutefois qu'en 1971 qu'est créé le premier programme de soutien financier aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP), le Programme volontaire d'éducation populaire, rattaché au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Au début des années 1980, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) ainsi que le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) sont fondés. La création de ces regroupements a permis un approfondissement des pratiques communautaires sur le terrain de l'éducation et la reconnaissance auprès du MEQ des organismes oeuvrant sur ce terrain². En 1990, le ministère de l'Éducation crée deux nouveaux programmes : le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) et le Programme de soutien à l'alphabétisation populaire autonome (PSAPA). Ce seront plus de 922 organismes d'éducation³ et d'alphabétisation populaires⁴ qui seront accrédités dans le cadre de ces deux programmes⁵.

Diverses annonces de coupures aux programmes en 1994 et 1997 ont mis à jour la nécessité de créer une structure formelle de représentation entre les quatre regroupements en éducation et alphabétisation populaires (RGPAQ, MÉPACQ, Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome ainsi que le Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire - ROVEP) et le ministère. Le Comité conjoint en éducation populaire et alphabétisation populaire réunissait ainsi les principaux regroupements, le sous-ministre ainsi que le directeur de l'éducation des adultes et les fonctionnaires s'occupant des programmes du ministère. Son premier mandat a été de négocier une reconnaissance des organismes communautaires dans la loi du ministère de l'Éducation ainsi que la responsabilité du ministère envers l'EPA⁶. La gestion du PSEPA, du PSAPA ainsi que les grandes orientations politiques de ces programmes ont également été négociées au sein de cette structure. Du côté communautaire,

² Relais-Femmes. Mai 2006. *Les organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) en 2003-2004, Portraits des secteurs d'intervention et typologie des courants de pratiques, Résumé du rapport de recherche déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, 3. En ligne. <http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/Resume_TYPO.pdf> (page consultée le 6 mars 2007).

³ Selon une entrevue, 825 groupes étaient financés sous le PSEPA et plus de 500 organismes étaient en attente d'une accréditation pour l'obtention d'un soutien financier dans le cadre de ce programme.

⁴ Environ 135 organismes du PSAPA se partageaient 10 M\$.

⁵ Relais-Femmes. Mai 2006. *Les organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) en 2003-2004, Portraits des secteurs d'intervention et typologie des courants de pratiques, Résumé du rapport de recherche déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, 4. En ligne. <http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/Resume_TYPO.pdf> (page consultée le 6 mars 2007).

⁶ Voir Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome, Texte de l'intervention prononcée à Montréal samedi le 24 avril 1999 dans le cadre des audiences publiques sur le projet de politique en formation continue, *Pour la reconnaissance légale et le soutien accru à l'éducation populaire autonome (ÉPA) au Québec*. En ligne. <<http://www.tabledesfedes.qc.ca/epa.html>> (page consultée le 10 mai 2006).

l'objectif partagé était l'obtention d'une reconnaissance semblable à celle des organismes œuvrant en Santé et Services sociaux auprès de leur ministère et, par ricochet, un meilleur financement des groupes.

Dans la foulée de l'adoption de la PRSAC, le MEQ élabore la nouvelle Politique d'éducation des adultes et de formation continue, lancée en 2002, qui priorise quatre champs d'action⁷. Par la suite et afin de respecter les objectifs de la PRSAC, le ministère développe son propre programme visant les organismes communautaires et prend la décision de conserver ceux dont la mission majeure est associée aux nouveaux «domaines» du MEQ. Ce seront alors plus de 750 organismes auparavant associés au ministère de l'Éducation qui seront transférés en 2003-2004, majoritairement vers le MSSS et le SACA. À noter que plusieurs groupes recevant du financement du MEQ (selon les activités effectuées), étaient également soutenus par d'autres bailleurs de fonds gouvernementaux. Le financement provenant du PSEPA était d'ailleurs souvent mineur pour ces groupes et la plupart ont été transférés vers leur port d'attache principal. Aujourd'hui, seuls 160 organismes reçoivent du soutien financier via le nouveau Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)⁸. Le poids des organismes d'EPA au sein du MEQ apparaît largement amoindrie, ne serait-ce que par cette réduction drastique du nombre d'organismes y étant rattachés.

Lancé en 2003-2004, le PACTE est le premier programme ministériel à s'inscrire véritablement dans les recommandations de la PRSAC. Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement la mission globale des organismes d'action communautaire autonome offrant «des services alternatifs à ceux déjà offerts dans le réseau formel et qui visent à répondre à des besoins spécifiques»⁹. Plus spécifiquement,

[II] vise à reconnaître et promouvoir l'action des organismes d'action communautaire autonome œuvrant dans des domaines relevant de la mission du ministère de l'Éducation, notamment dans les domaines suivants :

- alphabétisation populaire;
- prévention de l'analphabétisme et lutte au décrochage scolaire;
- réinsertion des décrocheurs;
- formation continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome;
- regroupements nationaux reconnus comme organismes de représentation par le Ministère¹⁰.

⁷ Alphabétisation populaire ; prévention de l'analphabétisme et lutte au décrochage scolaire ; réinsertion des décrocheurs ; formation continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome.

⁸ Relais-Femmes. Mai 2006. *Les organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) en 2003-2004, Portraits des secteurs d'intervention et typologie des courants de pratiques, Résumé du rapport de recherche déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, 4. En ligne. <http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/Resume_TYPO.pdf> (page consultée le 6 mars 2007).

⁹ MEQ, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), Soutien à la mission globale des organismes - Entente triennale 2003-2006 (2004-2005)*. 1. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/pacte/pdf/pacte2004-2005.pdf>> (page consultée le 20 avril 2007).

¹⁰ MEQ, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), Soutien à la mission globale des organismes - Entente triennale 2003-2006 (2004-2005)*. 1. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/pacte/pdf/pacte2004-2005.pdf>> (page consultée le 20 avril 2007).

Entre 1995 et 2003, le champ de l'éducation populaire a connu de profonds bouleversements. Le MEQ, qui était le partenaire privilégié des organismes communautaires impliqués en éducation populaire, est devenu un acteur parmi d'autres, le SACA devenant le lieu d'attache pour beaucoup d'organismes. Parallèlement, l'adoption de la PRSAC a fait de l'éducation populaire un axe formel de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Cependant, en devenant transversale, la notion d'éducation populaire entraîne en même temps la perte d'un lieu d'appartenance fort pour les organismes (au sein du MEQ auparavant), ce qui a des répercussions sur la reconnaissance de ce champ mais aussi sur la pratique d'activités d'EPA chez les groupes. La première partie du rapport revient sur ce processus large de transformation qui a jalonné la mise en œuvre de la PRSAC. Dans la seconde partie, nous analysons plus précisément les étapes de la mise en œuvre au sein du MEQ.

III - La mise en œuvre de la PRSAC dans le champ : un changement majeur du point de vue de la reconnaissance

À un niveau global, la mise en œuvre de la PRSAC s'est accompagnée de trois effets distincts. Premièrement, elle a signifié l'arrimage total de l'éducation populaire à l'action communautaire autonome ; deuxièmement, cette reconnaissance institutionnelle a eu des conséquences pour la reconnaissance pratique de l'éducation populaire autonome et, finalement ; le champ se trouve aujourd'hui divisé en deux sous-ensembles qui ont tendance à se développer de manière cloisonnée.

La mise en œuvre de la PRSAC a permis la reconnaissance de l'éducation populaire comme dimension fondamentale de l'action communautaire autonome¹¹. Cette reconnaissance répondait à une revendication traditionnelle du Comité aviseur et a permis à une majorité de groupes et de regroupements d'être transférés au SACA en défense collective des droits. Lors des négociations sur la Politique, le Comité aviseur a aussi obtenu que l'éducation populaire autonome fasse partie des coûts admissibles lors de l'obtention d'un financement gouvernemental¹². Ainsi, de façon transversale et tel que mentionné auparavant, la PRSAC recommande maintenant que l'ensemble des groupes communautaires autonomes, et particulièrement les organismes de défense collective des droits¹³, appliquent les principes d'éducation populaire. En théorie, le champ de l'éducation

¹¹ «Les objectifs généraux que poursuit le gouvernement à travers l'adoption d'une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire sont les suivants : [...] valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire autonome et ce qui en constitue l'essence, soit l'éducation populaire et la transformation sociale, le soutien à la vie démocratique, le développement d'une vision globale des problématiques, l'exercice de la citoyenneté et l'enracinement dans la communauté» dans PRSAC, <<http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>> p. 16. (page consultée le 26 avril 2007).

¹² «Les frais liés à l'éducation populaire font aussi partie des coûts admissibles dans le soutien en appui à la mission, et ce, conformément aux caractéristiques de l'action communautaire autonome, de même qu'en accord avec la Déclaration de Hambourg¹¹. Dans cette déclaration, l'éducation populaire est vue comme une responsabilité de tous les ministères et de tous les organismes gouvernementaux plutôt que comme la seule responsabilité du ministère de l'Éducation.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes, Hambourg, juillet 1997.» dans Cadre de référence, En ligne.

<<http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/cadre-reference.asp>>, p. 25. DEUXIÈME PARTIE – Les balises d'interprétation des pratiques administratives et PRSAC p. 36.

¹³ «Certains organismes de base, bien que relativement peu nombreux, réalisent des activités dans les quatre catégories d'activités associées à la défense collective des droits, soit des activités d'éducation populaire autonome, des activités de représentation et des activités liées à l'action politique non partisane et à la mobilisation sociale. La politique reconnaît le caractère particulier de l'intervention des organismes de défense collective des droits et propose des orientations qui répondent à cette spécificité : rattachement au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec et soutien en appui à la mission globale venant du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, essentiellement centré sur ce secteur.» dans Cadre de référence

<<http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/cadre-reference.asp>>, p. 11. DEUXIÈME PARTIE – Les balises d'interprétation des pratiques administratives

et «L'éducation populaire autonome est le principal moyen d'action de plusieurs organismes qui se consacrent à la défense collective des droits. Il s'agit d'une démarche de prise de conscience au regard d'une situation particulière,

populaire devait sortir gagnant de cet arrimage à l'action communautaire autonome (ACA) ; les pratiques d'éducation populaire devenant une dimension fondatrice de l'ACA (tous les groupes devant se conformer à cette pratique) et non plus l'apanage d'un ministère finançant des activités d'EPA.

Cependant, le transfert d'une majorité de groupes au SACA et la restructuration concomitante de la politique d'éducation des adultes au sein du MEQ a supprimé la responsabilité ministérielle de l'État envers l'éducation populaire autonome. Ce n'est ainsi plus le MEQ qui est responsable du champ, le SACA étant théoriquement responsable de l'application transversale de l'EPA alors que les ministères sont responsables de l'application des critères d'ACA dans leurs programmes respectifs. Or, le SACA est responsable de l'éducation populaire, au même titre qu'il l'est de l'ACA ; il n'y a donc plus de « porteur » du dossier spécifique de l'EPA au sein de l'État. Une partie des groupes a l'impression qu'une forme de dilution des pratiques s'est installée par rapport à une vision idéale de ce que devrait être l'EPA. Ils dénoncent un risque de « perte de sens » de la nature de l'action communautaire en éducation populaire. De plus, certains critiquent le SACA qui ne s'assurerait pas totalement que les groupes qu'il finance respectent les principes d'éducation populaire¹⁴; d'ailleurs, plusieurs organismes communautaires se questionnent sur leurs pratiques d'EPA sur le terrain afin de réactualiser leurs modes d'intervention¹⁵. D'autres groupes communautaires soulignent que la « mise en danger » de l'EPA, comme pratique d'éducation collective visant la transformation sociale, est également liée à des facteurs internes au milieu communautaire. Bien avant l'adoption de la PRSAC, un glissement se serait progressivement opéré dans les pratiques des organismes qui auraient peu à peu quitté le terrain de la conscientisation politique pour pratiquer une version plus « routinière » de l'EPA, où la finalité de la conscientisation politique est moins présente.

Puisque « l'éducation populaire est vue comme une responsabilité de tous les ministères et de tous les organismes gouvernementaux plutôt que comme la seule responsabilité du ministère de l'Éducation »¹⁶, l'assurance de la réalisation de pratiques et d'activités d'éducation populaire autonome par les groupes est dorénavant sous la responsabilité du SACA, pour les organismes financés en défense collective des droits, ainsi que des autres ministères appliquant un programme de soutien à la mission globale. Cette restructuration du champ a modifié les dynamiques entre les acteurs. Ainsi, le MÉPACQ, un des principaux regroupements en éducation populaire, qui auparavant était impliqué directement dans les négociations sur la gestion du

démarche qui vise la prise en charge et l'autonomie des personnes visées. C'est par l'éducation populaire autonome qu'un organisme renseigne, informe, éduque, outille, sensibilise, favorise la création de liens entre les personnes qui vivent des situations semblables et parvient à susciter la mobilisation sociale. C'est par l'éducation populaire autonome qu'un organisme vulgarise des concepts et rend compréhensibles, à un large public, des contenus autrement rébarbatifs : projets de loi, politiques gouvernementales, textes scientifiques, etc.» dans Cadre de référence, p. 28 TROISIÈME PARTIE – Les balises d'interprétation des critères qui définissent les organismes d'action communautaire.

¹⁴ Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), Bulletin du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, *L'Avenir : le nôtre et le vôtre!* (Février 2003) En ligne. <<http://www.mepacq.qc.ca/b21.pdf>> (page consultée le 11 mai 2006).

¹⁵ Entrevue 17 mai 2006 et entrevue 9 juin 2006. Voir aussi Marie-Noëlle Roy, « L'éducation populaire autonome (ÉPA) au Québec : Avancées et reculs d'un mouvement populaire », *ROVEP Action*, septembre 2005. En ligne. <<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/78799sept05.pdf>> (page consultée le 2 mai 2007).

¹⁶ Cadre de référence, En ligne. <<http://www.mess.gouv.qc.ca/saca/action-communautaire/cadre-referance.asp>>, p. 25. (page consultée le 2 mai 2007). DEUXIÈME PARTIE – Les balises d'interprétation des pratiques administratives

PSEPA par le MEQ, doit aujourd'hui côtoyer les autres regroupements de défense collective des droits dans leurs représentations auprès du SACA. Il continue néanmoins à développer des outils sur l'appropriation des principes d'EPA par les groupes et les accompagne dans cette démarche via un comité sur l'éducation populaire autonome¹⁷. Autre exemple, la Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome fut officiellement dissoute en 2006. En effet, les organismes reconnus dans le cadre de la Politique ont désinvesti la Table pour se concentrer sur les représentations avec leur nouveau ministère d'attache ou le SACA. La Table a peu à peu perdu son *membership* et son financement négocié et a finalement disparue, posant à nouveau la question des modes de représentation du champ de l'éducation populaire, comme un tout.

Le PACTE confirmera par la suite le transfert de responsabilité vers le SACA puisque le concept d'éducation populaire ne qualifie plus les champs d'action prioritaires par le MEQ. En effet, dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le ministère reconnaît le rôle éducatif de certains types d'organismes mais seulement dans les secteurs de la lutte et la prévention du décrochage scolaire, la formation continue auprès des intervenants des organismes communautaires ainsi que l'alphabétisation. Ce changement de la vocation du ministère de l'Éducation et de son rapport aux organismes communautaires se reflète autant dans les discours officiels que dans les modalités de la reddition de comptes¹⁸.

Pour plusieurs groupes, la disparition du concept d'éducation populaire au sein du MEQ signifie que l'État ne reconnaît pas la responsabilité publique d'offrir une éducation des adultes à la citoyenneté, en-dehors des institutions scolaires.

Au final, le champ de l'éducation populaire apparaît aujourd'hui scindé en deux. D'un côté se trouvent les acteurs communautaires qui ont vu (et voient encore) dans la Politique la fin potentielle de l'EPA comme pratique particulière d'action et, de l'autre, ceux qui apprécient l'arrimage de l'EPA à la défense collective des droits et aux organismes d'ACA en général peu importe leur ministère d'attache et au SACA. Pour les premiers, les questionnements et les remises en cause ne concernent pas tant les transferts d'organismes¹⁹ mais bien plus la perte de reconnaissance de l'EPA, comme pratique sociale et politique. De même, le MEQ et certains regroupements, dont le MÉPACQ, sont perçus comme co-responsables de cette dilution. En effet, le MÉPACQ était reconnu comme le principal organisme intervenant sur les dossiers de reconnaissance et de financement au ministère de l'Éducation pour les organismes d'éducation populaire autonome²⁰. De nombreux groupes de base auparavant financés par le PSEPA critiquent la décision du MÉPACQ de transférer sa mission principale et son implication sur le

¹⁷ Entrevue 19 juin 2006. Voir aussi Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). En ligne. <<http://www.mepacq.qc.ca/>> (page consultée le 11 mai 2006).

¹⁸ Ministère de l'Éducation, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE)*. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/pacte/pdf/pacte2004-2005.pdf>> (page consultée le 2 mai 2007).

¹⁹ À ce sujet, bien que le Comité conjoint en éducation populaire et alphabétisation populaire était encore en fonction au moment des transferts, les organismes y siégeant eurent très peu d'emprise sur tout le processus puisque ces transferts avaient lieu dans le cadre de la Politique (PRSAC). En fait, les quelques groupes n'acceptant pas leur transfert faisaient plutôt appel au Comité aviseur et à la Table des fédérés pour appuyer leur maintien au MEQ. Ces organismes ont dû démontrer ardemment à l'aide d'appuis et de lettres qu'ils avaient une mission principale associée au MEQ. D'un autre côté, il n'y a pas eu de contestations majeures de la plupart des groupes puisque le PSEPA représentait un financement mineur pour eux. Entrevue 17 mai 2006 et Entrevue 7 juin 2006.

²⁰ MÉPACQ, *Orientations du MÉPACQ*. En ligne. <<http://www.mepacq.qc.ca/>> (page consultée le 16 juin 2006).

terrain des « luttes sociales », ce qui aurait eu pour conséquence d'amoindrir la notion d'EPA au sein de la mission du MEPACQ ; celle-ci devenant un outil au service d'autres causes et non la cause en elle-même²¹.

Ainsi, six ans après l'adoption de la PRSAC, deux interprétations de sa mise en œuvre subsistent auprès des organismes : ceux ayant accepté que le ministère se départisse de sa responsabilité envers l'éducation populaire et ceux, la plupart ayant été transférés au SACA et étant satisfaits de ce transfert) qui luttent toujours pour une reconnaissance de l'EPA par le MEQ, non seulement « comme une approche de formation pertinente, mais essentielle pour la santé d'une société vraiment démocratique »²².

La mise en œuvre de la PRSAC aura généré une restructuration du champ de l'éducation populaire qui demeure en débat parmi les acteurs communautaires. Au sein du MEQ, le programme mis en place à l'intention des groupes communautaires tend également à renforcer ce sentiment de morcellement du champ.

²¹ Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), Bulletin du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, *L'Avenir : le nôtre et le vôtre!* (Février 2003) En ligne. <<http://www.mepacq.qc.ca/b21.pdf>> (page consultée le 11 mai 2006).

²² Nelson Tardif, *À propos de l'éducation populaire autonome*, En ligne. <<http://www.cam.org/~cpmo/textesdereflexion.htm#propos>> (page consultée le 8 mai 2006).

IV - La mise en œuvre de la PRSAC au sein du MEQ : des changements de pratiques

C'est en 2002 que le MEQ adopte la nouvelle Politique d'éducation des adultes et de formation continue qui priorise quatre champs d'action : alphabétisation populaire; prévention de l'analphabétisme et lutte au décrochage scolaire; réinsertion des décrocheurs; formation continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome. Parallèlement et à la suite de l'adoption de la PRSAC, le MEQ lance en 2003-2004 le PACTE qui a pour objectif de soutenir financièrement la mission globale des organismes d'action communautaire autonome offrant «des services alternatifs à ceux déjà offerts dans le réseau formel et qui visent à répondre à des besoins spécifiques»²³.

Qui sont les acteurs ?

En accord avec la PRSAC, le ministère de l'Éducation crée le Comité mixte MEQ/organismes communautaires, nommé depuis 2005 Comité mixte MELS (ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sport)/organismes communautaires. Ce comité est une instance formelle de niveau décisionnel où se négocie la mise en œuvre et la gestion du PACTE. Il est composé du sous-ministre adjoint, du directeur général de l'éducation des adultes et du fonctionnaire responsable du programme PACTE. Les représentants communautaires y siégeant sont deux groupes provenant de la Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF), le RGPAQ pour les organismes en alphabétisation, le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD), deux écoles de la rue ainsi que le Laubach Literacy of Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec (LLC-Q/LVQ)²⁴. Il existe aussi un comité de travail MELS/organismes communautaires ou comité de gestion du PACTE. Ce comité est composé de la professionnelle responsable du programme PACTE et de représentants du RGPAC, COCAF, LLCQ/LVQ, des écoles de rue et du ROCQLD. Il constitue un lieu d'information et de travail sur les aspects opérationnels du programme PACTE²⁵. Finalement, les représentants du RGPAC, COCAF, LLCQ/LVQ et du ROCQLD se réunissent dans le cadre d'une instance informelle nommée Les Amis du PACTE où ils élaborent et préparent des actions collectives entre les regroupements face à l'appareil d'État, plus particulièrement le MELS.

Tel que souligné dans la première partie, le fait que les groupes financés au MEQ soient passés de 900 à 163 a fortement diminué l'importance et le poids de ces organismes au sein du

²³ MEQ, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE), Soutien à la mission globale des organismes - Entente triennale 2003-2006* (2004-2005), 1. En ligne. <<http://www.mels.gouv.qc.ca/dfga/politique/pacte/pdf/pacte2004-2005.pdf>> (page consultée le 20 avril 2007).

²⁴ La plupart de ces regroupements étaient déjà présents avant la nouvelle Politique d'éducation des adultes et de formation continue; cependant, les modes de représentation mis en place avec la nouvelle politique change radicalement de la situation antérieure.

²⁵ Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD), *Rapport d'activités 2005-2006*, 7. En ligne. <http://www.rocqld.org/qui/rapport_2005_2006.pdf> (page consultée le 12 avril 2006).

ministère. Ce changement dans la nature des relations est amplifié par la division des organismes en quatre secteurs d'intervention, produit de la nouvelle politique d'éducation adoptée en 2002.

Un morcellement plus grand de la représentation

À ce sujet, les groupes de la COCAF n'ont pas de rôle explicite de rassemblement des groupes investis en formation. Son fonctionnement est relativement informel (il n'y a aucune permanence) et la cohésion interne de la coalition demeure peu structurée. Néanmoins, la COCAF a adressé une demande d'adhésion au Comité aviseur de l'action communautaire autonome en 2006 afin de créer un secteur Formation. De leur côté, les organismes communautaires de décrochage scolaire sont réunis autour de leur regroupement, le ROCQLD et n'ont pas de liens particuliers avec le RGPAQ et les groupes d'alphabétisation.

À la lumière de nos entrevues, il apparaît que les quatre secteurs associés au MEQ fonctionnent en vase relativement clos et que chaque secteur pris séparément ne fasse pas montre d'une grande cohérence interne.

Le fonctionnement du programme

Ce sont les fonctionnaires qui évaluent les dossiers de demande d'accréditation et, depuis la mise en place du PACTE, environ 30 groupes ont été reconnus par le MEQ. L'enveloppe dédiée au programme demeurant très restreinte, l'acceptation de nouveaux groupes est fortement limitée.

En 2003-2004, 160 organismes étaient soutenus par le PACTE : 81,3% étaient des groupes d'alphabétisation (130), 7,5% des organismes de lutte au décrochage scolaire (12), 6,3% des groupes de formation continue auprès des organismes (10), 3,1% des écoles de la rue (5) et 1,9% sont de regroupements d'organismes (3). Le soutien à la mission globale de ces organismes représente près de 12,5 M\$ et la moyenne de financement du PACTE versé aux groupes est de 78 612\$.²⁶ En 2006, le financement total du PACTE était d'environ 13 M\$ pour 162 groupes.

Selon nos entrevues, il semble que durant les deux premières années du PACTE, les fonctionnaires ont mis de côté l'argent de la mise en œuvre de la Politique (PRSAC)²⁷ parce que le programme du MEQ s'est mis en place un an après les autres programmes. Par la suite, les fonctionnaires ont reconnu de nouveaux groupes, mais des tensions sont apparues sur la façon de procéder à l'accréditation. Selon les groupes communautaires, le MEQ conserverait les montants dédiés à l'indexation²⁸ et dès que la disponibilité des fonds est atteinte (50 000\$), un nouveau groupe serait reconnu. Bien que le financement de quelques organismes ait augmenté, certains secteurs s'appauvrissent, ce qui est le cas de la COCAF. Pour les organismes de lutte au décrochage scolaire, cette pratique du MEQ est jugée positive dans la mesure où 25 groupes sont en attente d'accréditation et qu'elle permet le développement du secteur. Les groupes en alphabétisation préféreraient, eux, que le MEQ consolide les groupes existant en augmentant le soutien financier des organismes déjà accrédités, jusqu'à concurrence de 50 000\$.

De manière plus globale, il faut mentionner que le PACTE a été un des premiers programmes de financement négocié dans un contexte de changement politique à la tête de l'État, au moment de

²⁶ Relais-Femmes. Mai 2006. *Les organismes soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) en 2003-2004, Portraits des secteurs d'intervention et typologie des courants de pratiques, Résumé du rapport de recherche déposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, 5. En ligne. <http://www.relais-femmes.qc.ca/documents/publications/Resume_TYPO.pdf> (page consultée le 6 mars 2007).

²⁷ Ce qui totalisait 400 000\$.

²⁸ Le MEQ aurait ajouté 700 000 \$ lors de la 4^e année du PACTE.

l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 2003. Ainsi, le financement des organismes, par le biais du PACTE, n'était pas encore accepté officiellement à l'été 2006. Certains organismes font par ailleurs le constat que, depuis 2004, les décisions d'accréditation et le fonctionnement du ministère sont devenus plus liés au contexte politique et dépendants des objectifs poursuivis par les décideurs et moins uniquement liés aux procédures administratives (notamment dans les délais des décisions). Finalement, des changements de personnels à l'intérieur du ministère ont entraîné une perte de l'expertise et de la mémoire du milieu communautaire parmi les fonctionnaires en charge des dossiers.

Pour les organismes accrédités, la reddition de comptes ne se fait plus selon les activités effectuées par l'organisme (comme c'était le cas avec le programme PSEPA), mais sur la base de son fonctionnement. Plusieurs organismes apprécient ce changement qui permet de produire un seul rapport annuel au lieu de multiples rapports d'activités.

À noter également que le MEQ respecte la PRSAC dans la mesure où il rend accessible les volets projets à l'ensemble des groupes communautaires autonomes. Ainsi, tous les organismes peuvent recevoir ce financement et non pas uniquement les groupes accrédités par le MEQ. Cependant, cette enveloppe totalise 800 000\$ et est partagée entre une vingtaine d'organismes seulement en moyenne.

Au final, la mise en œuvre de la Politique au sein du MEQ s'est inscrite dans un contexte où le ministère lui-même révisait en profondeur ses modes d'intervention en éducation et alphabétisation. Les organismes financés aujourd'hui occupent une place relativement marginale au sein du ministère, sont très segmentés et semblent être davantage à la merci de décisions politiques, parfois sans lien avec les principes de la Politique (comme pour le processus d'adoption finale du projet PACTE mentionné). Dans cette perspective, et bien qu'il n'y ait pas de problèmes majeurs de mise en œuvre sur le plan technique, la continuité des pratiques en éducation populaire semble fragile et peu assurée par les dispositifs mis en place.

V – Conclusions

La mise en œuvre de la Politique dans le champ de l'Éducation populaire autonome (aujourd'hui nommé Éducation et alphabétisation selon la terminologie du ministère de l'Éducation) a eu des effets dé-structurants et re-structurants.

- *Déstructurant* : dès le début des années 1990, le ministère de l'Éducation finance officiellement les organismes d'éducation populaire par le biais de deux programmes gouvernementaux (PSEPA et PSAPA). Plus de 900 groupes sont alors financés. Avec l'adoption et la mise en œuvre de la Politique, une majorité de groupes seront transférés au SACA ainsi qu'au MSSS. Ceux qui resteront au MEQ ne seront plus financés sur la base de l'éducation *populaire*, mais selon l'une des quatre nouvelles priorités du MEQ (alphabétisation populaire ; prévention de l'analphabétisme et lutte au décrochage scolaire ; réinsertion des décrocheurs ; formations continue, recherche et développement destinés aux organismes d'action communautaire autonome). Le premier enjeu est celui de la **reconnaissance de l'éducation populaire**, celle-ci n'étant plus « ancrée » dans un ministère (le MEQ), mais étant devenue « transversale » à la Politique et sous la responsabilité du SACA.

Conclusion 1 : Sur le terrain, certains groupes²⁹ s'approprient toujours la notion d'EPA et tentent de la garder « vivante » par leurs actions. Cependant, malgré la reconnaissance gouvernementale de l'importance de cette notion pour l'action communautaire autonome dans son ensemble, le processus de mise en œuvre de la Politique a entraîné des craintes chez certains organismes communautaires qui perçoivent une forme de dilution des pratiques d'EPA et qui s'inquiètent de la démission du MEQ par rapport à la responsabilité publique de l'éducation populaire.

- *Restructurant* : le processus de transfert des organismes, en majorité au SACA et au MSSS, a été vécu de manière positive par les groupes. De la même façon, le nouveau programme du MEQ (le PACTE) fonctionne relativement bien ; même si les niveaux de financement restent faibles pour les organismes et même si la place des organismes au sein du ministère a considérablement changé, vu la réduction du nombre d'organismes financés. Le second enjeu est alors davantage celui de la **représentation**, dans un contexte où il n'y a plus de lieu unique de rassemblement de tous les organismes impliqués dans l'éducation populaire, mais au contraire une division des lieux de rencontre entre des organismes de plus en plus « sectorialisés » au sein du MEQ ou séparés entre le MEQ et le SACA.

Conclusion 2 : la mise en œuvre de la Politique a permis au MEQ de mettre fin au PSEPA et a modifié la représentation influente des organismes et regroupements liés à l'EPA. Aujourd'hui, le travail de restructuration n'est pas achevé et pour plusieurs organismes, la situation demeure

²⁹ Dont la plupart en défense collective des droits.

inquiétante pour le champ de l'éducation populaire autonome, indépendamment de leur situation concrète au sein des nouveaux programmes qui est, elle, relativement satisfaisante.

Annexe – Les acteurs du champ et les programmes gouvernementaux

A) Acteur étatique

Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ), nommé depuis 2005 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS)

B) Acteurs communautaires

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)

Le RGPAQ représente 80 groupes membres répartis à travers le Québec. Ces groupes travaillent à l'amélioration des conditions de vie des personnes peu alphabétisées par le biais de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.³⁰

Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)

La COCAF est composée d'organismes communautaires autonomes qui se sont regroupés à la suite de leur reconnaissance par le ministère de l'Éducation et par leur intégration au secteur formation du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Ces organismes sont La Puce communautaire, Relais-femme, Communautaire, Centre de pastorale en milieu ouvrier, Centre de formation populaire, Centre régional de formation de Lanaudière, Centre St-Pierre, Centre de formation communautaire de la Mauricie, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Centre d'animation et de formation d'Abitibi, Groupe Femmes, politique et démocratie et le Centre des organismes communautaires (COCO).

Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD)

Le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage a pour mission de favoriser la concertation et les échanges entre les 27 organismes-membres qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, d'assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, et de les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités.³¹

Écoles de la rue

L'École de la Rue a pour objectif de permettre à des jeunes qui fréquentent de reprendre leurs études secondaires là où ils les ont laissées. Pour ce faire, elle offre un enseignement individualisé, accompagné d'une animation de groupe soutenant les motivations et suscitant la

³⁰ Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ). En ligne. <<http://www.rgpaq.qc.ca/>> (page consultée le 10 mai 2006).

³¹ Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD). En ligne. <<http://www.rocqld.org/>> (page consultée le 26 avril 2007).

persévérance dans l'effort. L'École de la Rue propose une structure adaptée à la réalité des jeunes qui la fréquente. La Maison Dauphine, Répît Jeunesse, la Résidence La Colombière et Les Promotions culturelles et éducatives représentent les organismes de rattachement scolaire.³²

Laubach Literacy of Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec

Laubach Literacy Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec (LLC-Q/LVQ) est une coalition provinciale sans but lucratif qui favorise le développement des groupes d'alphabétisation, leur regroupement ainsi la défense de l'enseignement anglophone.³³

Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome

Depuis 1988 et jusqu'à tout récemment, la Table des fédés jouait un rôle de premier plan dans l'ensemble du dossier de l'ÉPA au Québec, tant au niveau de la promotion de la démarche spécifique qu'est l'ÉPA, de la défense des groupes d'ÉPA que de la concertation de la trentaine de groupes populaires et communautaires qui la composent.³⁴

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Le MÉPACQ est un mouvement national et multisectoriel qui travaille à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale. Il regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome (ÉPA) qui regroupent 333 groupes populaires et communautaires autonomes.³⁵

C) Les programmes gouvernementaux

Ministère de l'Éducation

- Programme de soutien aux organismes d'alphabétisation populaire autonomes (PSAPA) et le Programme de soutien aux organismes d'éducation populaire autonomes (PSEPA) – 1990
- Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue – 2002
- Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) mission globale et projets – 2003

Ressources humaines et Développement des compétences Canada

- Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA) – 1988

L'IFPCA est un programme de subvention du Secrétariat national à l'alphabétisation, pour la recherche, le recrutement, la sensibilisation, la production de matériel pédagogique et le perfectionnement des intervenantes et des intervenants.³⁶

Ce programme finance un nombre important des organismes en alphabétisation qui se retrouvent au PACTE.

³² La Maison Dauphine, *Programmes : École de la Rue*. En ligne. <<http://www.maisondauphine.org/intro.html>> (page consultée le 26 avril 2007).

³³ Laubach Literacy Canada-Quebec/Literacy Volunteers of Quebec (LLC-Q/LVQ), *Our Mission* (traduction personnelle). En ligne. <<http://www.qela.qc.ca/LLC-Q-LVQ.htm>> (page consultée le 26 avril 2007).

³⁴ Table des fédérations et organismes nationaux en éducation populaire autonome. En ligne. <<http://www.tabledesfedes.qc.ca/>> (page consultée le 10 mai 2006).

³⁵ Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). En ligne. <<http://www.mepacq.qc.ca/>> (page consultée le 11 mai 2006).

³⁶ Fondation pour l'alphabétisation, *Histoire de l'alphabétisation au Québec et ailleurs*. En ligne. <http://www.fqa.qc.ca/soussection1.php?section=1_7> (page consultée le 26 avril 2007).